

COMMUNE
de
SAINT MARTIN DU MONT

☎ 04.74.35.50.06

☎ 04.74.35.51.69

mairie@saintmartindumont.fr



NOTE de PRÉSENTATION BREVE et SYNTHÉTIQUE
des
BUDGETS PRIMITIFS 2019

CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

I – Les ELEMENTS de CONTEXTE : ECONOMIQUE, SOCIAL, BUDGETAIRE, EVOLUTION de la POPULATION.....

La commune est membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de BOURG-en-BRESSE depuis le 1^{er} janvier 2017.

Concernant le contexte économique, sur le territoire de la commune de SAINT MARTIN DU MONT est installée une zone artisanale. Quelques commerces (épicerie-point-poste-dépôt de pain, salon de coiffure, restaurant, institut de beauté, magasin de vente de produits d'élevage de porcs, traiteur...) sont présents sur le territoire avec un petit tissu artisanal et quelques exploitations agricoles.

La population légale estimée au 1^{er} janvier 2019 s'établit à 1 850 habitants.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget principal, le budget annexe « Local commercial Salon de Coiffure », le budget annexe « Local commercial Epicerie », le budget annexe « Local commercial Café Restaurant » ont été votés le 15 avril 2019 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II – Les PRIORITÉS du BUDGET :

Ces budgets ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible (étant toutefois précisé que les subventions se raréfient et que la commune doit donc assurer bon nombre de financement de ses investissements).

En matière d'investissement, le grand projet se concentre sur cet exercice 2019 sur les travaux d'extension et restructuration de la salle des fêtes « salle multi-activités »

Pour les autres réalisations sur cet exercice 2019 :

- un programme de voirie toujours conséquent,
- la poursuite des efforts entrepris depuis plusieurs années dans le renouvellement et/ou le développement du réseau de défense incendie,
- la poursuite du programme AD'AP dans les bâtiments communaux,
- la poursuite des travaux de réaménagement du cimetière carré B

III – Les RESSOURCES et CHARGES DES SECTIONS de FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT : EVOLUTION, STRUCTURE :

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir et apporte en général une « plus-value » au patrimoine communal.

La SECTION de FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 089 577.76 € et se décompose comme suit :

Les principales dépenses et recettes de la section :

	NATURE	MONTANT PRÉVU 2019
DEPENSES	011 - Charge à caractère général	335 000.00 €
	012 - Charges de personnel	380 980.00 €
	014 - Atténuation de produits	350.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	168 620.00€
	Dépenses de gestion des services	884 950.00 €
	66- Charges financières	49 350.00 €
	67 - Charges exceptionnelles	2 400.00 €
	022 - Dépenses imprévues	31 223.76 €
	Total des dépenses réelles	967 923.76 €
	023 – Virement à la section d'investissement	115 600.00 €
	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	6 054.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 089 577.76
RECETTES	013 – Atténuations de charges	2 400.00 €
	70 – Produits des services, du domaine et ventes divers	75 520.00 €
	73- Impôts et taxes	718 742.00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	221 430.00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	61 000.00 €
	Recettes de gestion des services	1 079 092.00 €
	77 - Produits exceptionnels	4 600.00 €
	Total des recettes réelles	1 083 692.00 €
	042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
	002 – Résultat reporté (excédent de fonctionnement antérieur)	5 865.76 €
	TOTAL DES RECETTES	1 089 557.76 €

A/ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance de matériel, location de photocopieurs...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Tels que projetés, les salaires représentent 39,36 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Une diminution de 7,11 % par rapport à l'année précédente, relative à la prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, de l'allocation de vétérance versée pour les sapeurs-pompiers. Pour ce point, il y a lieu de préciser que cette baisse de dépenses sera associée à une baisse des recettes (nouvelles compétences en matière d'allocation de vétérance et de financement du SDIS, directement prélevés sur les dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse).

	MONTANT PREVISIONNEL des DEPENSES de la SECTION de FONCTIONNEMENT	MONTANT PREVISIONNEL du VIREMENT de la SECTION de FONCTIONNEMENT pour le FINANCEMENT des INVESTISSEMENTS	MONTANT des DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT HORS VIREMENT à la SECTION D'INVESTISSEMENT
2018	1 117 820.75 €	116 000.00 €	995 262.75 €
2019	1 089 577.76 €	115 600.00 €	973 977.76 €
ECART	- 28 262.99 € (-2.53 %)	- 400.00 € (-0.35 %)	- 21 284.99 € (-2.14 %)

On observe une baisse des dépenses qui s'expliquent en partie par :

- la fin de remplacement d'agents en mi-temps thérapeutique
- la suppression du versement de l'allocation de vétérance des sapeurs-pompiers et la participation aux frais de fonctionnement du SDIS

Pour ces deux derniers points, il y a lieu de préciser que cette baisse de dépenses (28 892.83 €) sera associée à une baisse des recettes (financement dans le cadre de la loi GEMAPI directement prélevé sur les dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse).

En revanche, dans les dépenses relatives aux contributions aux organismes de regroupement, si les contributions aux anciens Syndicat du Suran, de la Basse Vallée de l'Ain, sont prises en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, pour un montant de 8 455.20 €, viennent s'ajouter notamment les montants des dépenses restant à la charge de la commune, à verser au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication dans le cadre des travaux suivants, dépenses auparavant inscrites en investissement lors des opérations de ce type réalisées au cours des exercices antérieurs :

- o Travaux d'esthétique enfouissement des réseaux route du Colombier : 9 450.00 €
- o Travaux d'éclairage public 7 Led route du Colombier : 6 949.59 €
- o Installation d'un point lumineux chemin des Monthieux : 720.75 €

En 2019, les dépenses d'ordre de transfert entre sections concernent les amortissements.

B/ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine,...), aux impôts locaux (recette la plus importante : 587 269.00 € contre 550 024.00 € en 2018), aux dotations versées par l'Etat, à l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse 91 473.00 € (103 338.00 € en 2018 en baisse compte tenu compte tenu des raisons évoquées précédemment sur la compétence GEMAPI et les sapeurs-pompiers), aux produits de gestion courante (locations appartements, salles, recouvrement chauffage collectif...), au reversement de l'excédent du Budget Annexe Local commercial Salon de Coiffure (4 000.00 € en 2017 et 4 500.00 € en 2018).

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- de la constante diminution des aides de l'État : DGF
- de la stabilisation des recettes de produits des services (cantine),
- de la bonne tenue des droits de mutation.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution :

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les dotations versées par l'Etat

- ⇒ DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) : 148 044 € baisses de 3 700 € par rapport à l'an passé

ANNEE	MONTANTS PERCUS	BAISSE de	%
2013	208 462,00 €		
2014	202 701,00 €	- 5 761 €	- 2.77 %
2015	182 239,00 €	- 20 462 €	- 10.10 %
2016	160 480,00 €	- 21 759 €	- 11.94 %
2017	150 678,00 €	- 9 802 €	- 6.11 %
2018	151 744,00 €	+ 1 066 €	+ 0.70 %
2019	148 044,00 €	- 3 700 €	- 2.44 %
2013/2019		- 60 418 €	- 28.99 %

⇒ DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : 38 384 € soit une hausse de 452 € par rapport à l'an passé

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation de solidarité	29 298,00 €	30 203,00 €	32 651,00 €	34 251,00 €	37 603,00 €	37 932,00 €	38 384,00 €

- La fiscalité

Les taux des impôts locaux

Le produit fiscal attendu notifié pour l'année 2019 s'élève à 574 629,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé d'augmenter les taux des impôts locaux par rapport à l'année 2018

	Taux 2016	Produit correspondant en 2016	Taux 2017	Produit correspondant en 2017	Taux 2018	Produit attendu 2018	Taux 2019	Produit attendu 2019
Taxe Habitation	11,20%	271 824 €	12,00%	286 440 €	12,20%	288 960 €	12,70 %	321 056 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	12,00%	180 360 €	12,00%	191 280 €	12,96%	211 896 €	12,96 %	220 709 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	47,24%	42 705 €	47,24%	42 705 €	48,00%	45 830 €	48,00 %	45 504 €
TOTAL PRODUIT FISCAL		494 889 €		520 429 €		546 686 €		587 269

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)	2018 (réalisé)	2019 (prévisionnel)
Restaurant scolaire	64 178,00 €	73 150,02 €	72 6013,00 €	73 000,00 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Cet écart se retranscrit au compte 023, virement à la section d'investissement qui s'établit pour ce budget prévisionnel à 115 600 €.

La SECTION d'INVESTISSEMENT

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

- o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement),
- o Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

Pour cet exercice 2019, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 060 950.00 €.

Les projets d'équipement portent essentiellement sur les domaines suivants :

✓ Suite des projets initiés en 2018

- fin de la construction du bâtiment d'activités scolaires et péri-scolaires
- fin des études et travaux de rénovation des statues classées à l'Eglise
- fin des travaux d'aménagement du chemin forestier des Feuilles Rouges
- travaux d'aménagement du chemin forestier du Bois de la Chat
- extension et restructuration de la salle multi-activités

✓ Equipements divers

- 7 défibrillateurs automatiques pour bâtiments publics (école, salles communales)
- poche réserve incendie (acquisition terrain, travaux d'aménagement, acquisition poche)
- dans le cadre des travaux de changement de diamètre de canalisation sur le réseau d'eau potable aux hameaux de Confranchette le Haut et le Bas, de Soblay, de Gravelles le Haut et le Bas il y a lieu de procéder au changement de 6 poteaux incendies et d'en installer 3 nouveaux

✓ Travaux divers

- programme de voirie
- changement de porte de la bibliothèque
- continuité de l'aménagement/réorganisation du cimetière carrée B
- rénovation charpente de l'appartement communal situé en face de la mairie

✓ Frais d'études

- schéma de gestion des eaux pluviales
- révision du Plan Local d'Urbanisme
- réalisation des annexes sanitaires (document obligatoire dans le cadre de la révision du PLU)
- remembrement forestier

Dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin forestier des Feuilles Rouges, annotés par un * dans les tableaux récapitulatifs des dépenses et recettes d'investissement une précision est à apporter.

La partie des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre et annonces légales, réalisés et réglés en 2018, doivent faire l'objet d'une écriture de régularisation de compte en 2019. En effet, s'agissant d'une opération avec convention de mandat, avec participation de la commune de Journans, ces travaux doivent être inscrits avec des écritures spécifiques « opération pour compte de tiers ». De ce fait, les mandats 2018 sont annulés (titres) et de nouveaux mandats seront refaits, avec les nouvelles imputations. En dépenses, article 458101 pour 60 734 €, en recettes, article 458201 les subventions (40 137 €), la participation de la commune de Journans (6 200 €) et article 204411 part restant à la charge de la commune (14 397 €).

Cette opération sera soldée à la fin des travaux après récupération du Fonds de Compensation de la TVA.

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES (T.T.C.)	RESTES à REALISER (crédits de reports 2018)	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL PREVISION BP 2019 (RAR +nouveaux crédits)
001 – Solde d'exécution section investissement reporté (déficit 2018)		66 141.32 €	66 141.32 €
10 – Dotations, fonds divers	0.00 €	8 775.00 €	8 775.00 €
1641 – Emprunts remboursement part en capital		105 000.00 €	105 000.00 €
165 – Dépôts et cautionnement		2 000.00 €	2 000.00 €
20 – Immobilisation incorporelles (études...)	62 573.00 €	4 430.00 €	67 003.00 €
21 – Immobilisations corporelles	45 000.00 €	42 179.00 €	87 179.00 €
020 – Dépenses Imprévues		14 925.68 €	14 925.68 €
238 – Avances et acomptes versés sur commandes d'immo. corporelles		0.00 €	0.00 €
040 – Opérations d'ordre entre sections		420.00 €	420.00 €
041 – Opérations patrimoniales			
OPÉRATIONS			
205 – Poteaux incendie	3 000.00 €	17 000.00 €	20 000.00 €
258 – Programme de voirie	1 568.00 €	120 432.00 €	122 000.00 €
291 – Sécurisation arborisation place Salle des fêtes	5.00 €	0.00 €	5.00 €
305 – Sécurité et accessibilité (ADAP)	7 900.00 €	0.00 €	7 900.00 €
311 – Bâtiment activités scolaires et péri-scolaires	183 579.00 €	0.00 €	183 579.00 €
312 – Aménagement carrefour route de Gravelles	8 900.00 €	- 6 900.00 €	2 000.00 €
315 – Aménagement chemin Forestier Bois de la Chat	11 700.00 €	0.00 €	11 700.00 €
316 – Aménagement chemin forestier : les Feuilles Rouges	10 804.00 €	- 8 803.00 €	2 001.00 €
316 – Convention de mandat opération pour compte de Tiers : Aménagement chemin forestier les Feuilles Rouges * article 458101 et 204411		60 734.00 € 14 397.00 €	* 60 734.00 € 14 397.00 €
319 – Rénovation restructuration Salle des Fêtes	33 900.00 €	1 168 500.00 €	1 202 400.00 €
322 – Restauration Statues classées Eglise	16 000.00 €	0.00 €	16 000.00 €
323 – Cimetière	0.00 €	23 000.00 €	23 000.00 €
326 – Appart. Ecole Primaire : isolation rénovation	480.00 €	0.00 €	480.00 €
329 – Remembrement forestier		10 000.00 €	10 000.00 €
330 – Citerne souple		30 800.00 €	30 800.00 €
331 – Bibliothèque : porte entrée		2 510.00 €	2 510.00 €
Total dépenses d'investissement	385 409.00 €	1 675 541.00 €	2 060 950.00 €

RECETTES (T.T.C.)	RESTES à REALISER (crédits de reports 2018)	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL PREVISION RECETTES
001 – Excédent d'investissement reporté		0.00 €	0.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves		0.00 €	0.00 €
10222 - FCTVA		146 000.00 €	146 000.00 €
10223 – TLE		18 354.00 €	18 354.00 €
10226 – Taxe d'aménagement		45 000.00 €	45 000.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement		280 000.00 €	280 000.00 €
1316 – Autres établissements publics locaux : Agence de l'Eau pour Schéma eaux pluviales	17 000.00 €	0.00 €	17 000.00 €
1321 – Etablissements publics nationaux : subvention pour Statues Eglise	2 809.00 €	0.00 €	2 809.00 €
1322 - Région subventions : bâtiment péri-scolaire, aménagement chemins forestiers	78 939.00 €	- 20 068.00 €	58 871.00 €
1323 – Département : subventions statues, bâtiment péri-scolaire	43 890.00 €	0.00 €	43 890.00 €
13258 – autres groupements : subvention réserve incendie		7 500.00 €	7 500.00 €
1327 – Budget communautaire : subvention FEADER chemins forestiers	20 068.00 €	- 12 851.00 €	7 217.00 €
1641 – Produit des emprunts		700 000.00 €	700 000.00 €
165 – Dépôts et cautionnement reçu		2 000.00 €	2 000.00 €
266 – autre forme de participation : Bourg Habitat pour éclairage public	14 021.00 €	0.00 €	14 021.00 €
Opération 316 - Aménagement chemin forestier les Feuilles Rouges			
316-2033 – annulation mandat exercices antérieurs		398.00 €	398.00 €
316 – 2151 annulation mandat exercices antérieurs		49 432.00 €	49 432.00 €
316-Convention de mandat opération pour compte de Tiers : Aménagement chemin forestier les Feuilles Rouges * article 458201 (recettes d'ordre) et 458201		14 397.00 € 46 337.00 €	14 397.00 € 46 337.00 €
article 2318 – annulation mandats exercices antérieurs (mauvaise imputation)		34 813.00 €	34 813.00 €
1321 – Etat et établissements nationaux		196 556.00 €	196 556.00 €
1322 –Région		94 000.00 €	94 000.00 €
1323 – Département : subvention salle multi activités		141 201.00 €	141 201.00 €
041 – Opérations patrimoniales			
021 – virement de la section de fonctionnement		115 600.00 €	115 600.00 €
024 – Produits de cession		19 500.00 €	19 500.00 €
Total des recettes réelles	176 727.00 €	1 878 169.00 €	2 054 896.00 €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements)		6 054.00 €	6 054.00 €
Total des recettes d'ordre	176 727.00 €	6 054.00 €	6 054.00 €
Total Recettes d'Investissement	176 727.00 €	1 884 223.00 €	2 060 950.00 €

Le volume total des recettes d'investissement est de 2 060 950.00 €. Les principales recettes sont :

- Excédent de fonctionnement 2018 : 280 000 €
- Emprunt : 700 000.00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 115 600.00 €
- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 146 000.00 €
- Taxe d'aménagement : 45 000.00 €
- Taxe locale d'équipement sur 1^{er} permis de construire Bourg Habitat : 18 354.00 €
- Subventions attendues :
 - o statues : 7 699.00 €
 - o réserve incendie : 7 500.00 €
 - o chemin forestier des feuilles Rouges : 46 337.00 €
 - o chemin forestier du Bois de la Chat : 7 217.00 €
 - o construction du bâtiment d'activités scolaires et péri-scolaires (solde de subventions à percevoir) : 97 871.00 €
 - o schéma de gestion des eaux pluviales : 17 000.00 €
 - o rénovation restructuration salle des fêtes, salle multi activités : 431 757 € se décomposant ainsi
 - département : 141 201.00 €
 - Etat : Dotation de Soutien à l'Investissement public local : 196 556 €
 - Contrat ambition Région : 94 000.00 €

IV – ETAT de la DETTE:

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à 105 000.00 € en 2019 (réalisé 100 772.40 € en 2018).

L'encours de la dette total est de 1 804 988.46 € au 1^{er} janvier 2019, soit 985.26 € par habitant.

IV – Les DONNÉES SYNTHÉTIQUES du BUDGET - récapitulation

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 089 577.76 €

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

Dépenses :

- Crédits reportés 2018 : 385 409.00 €
- Nouveaux crédits : 1 675 541.00 €
- TOTAL : 2 060 950.00 €**

Recettes :

- Crédits reportés 2018 : 176 727.00 €
- Nouveaux crédits : 1 884 223.00 €
- TOTAL : 2 060 950.00 €**

VI – Les PRINCIPAUX RATIOS de la COMMUNE

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L2313-1 du CGCT)	Valeurs 2019/ habitants
Dépenses réelles de fonctionnement / population	528.34 €
Produit des impositions directes / population	320.56 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	591.32 €
Dépenses d'équipement brut / population	1009.44 €
Encours de dette / population	985.26 €
Dotations Globales de Fonctionnement / population	101.76 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	39.36 %
Dépenses de fonct + rembst dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	99.23 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	170.71 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	166.62 %

* Données calculées à partir de la population INSEE de Saint Martin du Mont soit 1 832 habitants

VII – Les EFFECTIFS de la COLLECTIVITÉ et CHARGE de PERSONNEL :

La commune emploie 11 agents permanents dont 5 emplois à temps complet et deux agents ayant deux emplois (animation et technique) :

Grades ou emplois	Catégories	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet
Filière administrative : Attaché territorial	A	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	
Filière technique Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1	1
Adjoint technique		1	4
Filière sociale Agent spécial. ppal 2 ^{ème} classe écoles maternelles	C		1
Filière animation Adjoint d'animation	C		2

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre 012) se chiffrent à 380 980.00 €. Elles représentent 39.36 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La moyenne nationale constatée dans la strate est de 44.00 % (données 2015).

BUDGETS ANNEXES 2019

✚ Budget Annexe Local commercial Salon de Coiffure

Section de fonctionnement

DÉPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	3 917.00 €	70 – Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	4 504.00 €	75 – Autres produits gestion courante	5 190.36 €
66 - Charges financières	2.00 €	77 – Autres reprises excédents	1.00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	2.00 €	002 – Excédent antérieur reporté	3 375.02 €
022 - Dépenses imprévues	141.38 €		
Total dépenses réelles	8 566.38 €	Total recettes réelles	8 566.38 €
Total dépenses d'ordre	0.00 €	Total recettes d'ordre	0.00 €
Total dépenses de fonctionnement	8 566.38 €	Total recettes de fonctionnement	8 566.38 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 8 566.38 € correspondent :

- au reversement partiel de l'excédent au Budget Principal de la commune pour 4 500.00 €
- au règlement de la taxe foncière
- à une prévision de travaux d'entretien

Les recettes de la section de fonctionnement d'un montant de 8 566.38 € correspondent

- aux loyers du bail commercial à percevoir pour 5 190.36 €
- à l'affectation du résultat N-1 : 3 375.02 €

↳ Budget Annexe Local commercial Epicerie

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	4 600.00 €	70 - Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	5.00 €	75 - Autres produits gestion courante	3 955.00 €
66 - Charges financières	0.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	2 841.73 €
67 - Autres charges exceptionnelles	2.00 €		
022 - Dépenses imprévues	70.73 €		
Total dépenses réelles	4 677.73 €	Total recettes réelles	6 796.73 €
Total dépenses d'ordre	5 433.00 €	Total recettes d'ordre	3 314.00 €
Total dépenses de fonctionnement	10 110.73 €	Total recettes de fonctionnement	10 110.73 €

Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 - Remboursement d'emprunts	0.00 €	10 - Dotation fonds divers	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	6 549.91 €	001 - Solde d'exécution reporté	4 430.91 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	6 549.91 €	Total recettes réelles	4 430.91 €
Total dépenses d'ordre	3 314.00 €	Total recettes d'ordre	5 433.00 €
Total dépenses de fonctionnement	9 863.91 €	Total recettes de fonctionnement	9 863.91 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 10 110.73 € correspondent :

- au règlement de la taxe foncière 2019
- à une prévision de travaux d'entretien

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 5 433.00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élevant à 10 110.73 € correspondent

- aux loyers du bail commercial à percevoir en 2019 : 3 955.00 €.
- à l'affectation du résultat N-1 : 2 841.73 €

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 3 314.00 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 9 863.91 € correspondent :

- à une prévision de travaux : 6 549.91€

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 3 314.00 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 9 863.91 € correspondent :

- à l'affectation du résultat N-1 : 4 430.91 €
- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 5 433.00 €.

Budget Annexe Local commercial Café Restaurant

Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	6 477.00 €	70 - Produits de service	0.00 €
65 - Autres charges gestion courante	3.00 €	75 - Autres produits gestion courante	16 797.00 €
66 - Charges financières	3 400.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	1 861.82 €
67 - Autres charges exceptionnelles	0.00 €		
022 - Dépenses imprévues	141.82 €		
Total dépenses réelles	10 021.82 €	Total recettes réelles	18 658.82 €
Total dépenses d'ordre	13 092.00 €	Total recettes d'ordre	4 455.00 €
Total dépenses de fonctionnement	23 113.82 €	Total recettes de fonctionnement	23 113.82 €

Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 - Remboursement d'emprunts	9 000.00 €	10 - Dotation fonds divers	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	5 393.22 €	001 - Solde d'exécution reporté	5 756.22 €
020 - Dépenses imprévues	0.00 €		
Total dépenses réelles	14 393.22 €	Total recettes réelles	5 756.22 €
Total dépenses d'ordre	4 455.00 €	Total recettes d'ordre	13 092.00 €
Total dépenses de fonctionnement	18 848.22 €	Total recettes de fonctionnement	18 848.22 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élevant à 23 113.82 € correspondent :

- au règlement de la taxe foncière 2019 : 700 €
- à une prévision de travaux d'entretien : 2 777.00 €
- au remboursement au Budget Principal de la commune des frais de chauffage de l'année 2019 : 3 000.00 €
- au règlement des intérêts de l'emprunt pour un montant de 3 400.00 €.

Ces dépenses réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 13 092.00 €.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élevant à 23 113.82 € correspondent :

- aux loyers du bail commercial à percevoir : 13 797.00 €.
- au remboursement par le titulaire du bail du chauffage collectif : 3 000.00 €

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 4 455.00 €.

Les dépenses de la section d'investissement s'élevant à 18 848.22 € correspondent :

- au règlement du capital de l'emprunt : 9 000.00 €.
- une prévision de travaux : 5 393.22 €

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 4 455.00 €.

Les recettes de la section d'investissement s'élevant à 18 848.22 € correspondent :

- à l'affectation du résultat N-1 = 5 756.22 €
- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 13 092.00 €.

L'encours de la dette total est de 82 784.71 € (capital + intérêt) au 1^{er} janvier 2019, soit 45,18 € par habitant.

Fait à Saint Martin du Mont, 15 avril 2019

Le Maire
Laurent PAUCOD

